



Conseil économique et social

Distr. limitée
17 février 2011
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-neuvième session

9-18 février 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux

Argentine* : projet de résolution

La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 44/82 du 8 décembre 1989, 47/237 du 20 septembre 1993, 50/142 du 21 décembre 1995, 52/81 du 12 décembre 1997, 54/124 du 17 décembre 1999, 56/113 du 19 décembre 2001, 57/164 du 18 décembre 2002, 58/15 du 3 décembre 2003, 59/111 du 6 décembre 2004, 59/147 du 20 décembre 2004, 60/133 du 16 décembre 2005, 62/129 du 18 décembre 2007 et 64/133 du 18 décembre 2009 concernant la proclamation de l'Année internationale de la famille et les préparatifs de la célébration, la célébration et le suivi du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille,

Considérant que la préparation et la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille sont une bonne occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention sur les objectifs de l'Année afin de développer la coopération à tous les niveaux sur les questions relatives à la famille et d'engager des actions concertées en vue de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille dans le cadre d'une approche globale intégrée du développement,

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont également membres du Groupes des 77 et de la Chine.



Considérant aussi que le suivi de l'Année internationale de la famille fait partie intégrante de l'ordre du jour et du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social jusqu'en 2014,

Notant la part active que l'Organisation des Nations Unies prend au renforcement de la coopération internationale pour les questions relatives à la famille, en particulier dans le domaine de la recherche et de l'information,

Notant en outre qu'il importe d'élaborer et d'appliquer des politiques en faveur de la famille, en particulier dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du plein emploi et d'un travail décent, de la conciliation de la vie professionnelle et de la famille, et de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations, ainsi que d'en assurer le suivi,

Constatant que les grands objectifs fixés pour l'Année internationale de la famille et son processus de suivi restent au cœur des efforts déployés aux niveaux national et international pour améliorer le bien-être des familles dans le monde entier,

Soulignant qu'il faut renforcer la coordination des activités des organismes des Nations Unies consacrées aux questions relatives à la famille afin de contribuer pleinement à la réalisation concrète des objectifs de l'Année internationale de la famille et à son suivi,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration de l'Année internationale de la famille et les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, ainsi que des recommandations qu'il contient¹;

2. *Demande instamment* aux États Membres de considérer 2014 comme une année d'échéance à marquer par l'adoption de politiques et stratégies nationales efficaces, qui permettent d'améliorer concrètement le bien-être des familles;

3. *Prie* la Commission du développement social d'examiner chaque année les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille dans le cadre de son ordre du jour et de son programme de travail pluriannuel jusqu'en 2014;

4. *Prie également* la Commission du développement social d'orienter les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille en examinant les thèmes suivants : a) réduction de la pauvreté : lutte contre la pauvreté des familles et l'exclusion sociale; b) plein emploi et travail décent : conciliation de la vie professionnelle et de la famille; c) intégration sociale : promotion de l'intégration sociale et de la solidarité entre les générations;

5. *Invite* les États Membres à envisager d'entreprendre des activités qui préparent la célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille au niveau national;

6. *Encourage* les États Membres à poursuivre leurs efforts afin de formuler des politiques appropriées pour lutter contre la pauvreté des familles

¹ A/66/62-E/2011/4.

et l'exclusion sociale et pour permettre de concilier le travail et la vie de famille, et à faire part de leurs bonnes pratiques dans ces domaines;

7. *Encourage* les organismes et organes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les centres de recherche et les établissements universitaires, à collaborer étroitement et de façon coordonnée avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat sur les questions relatives à la famille, y compris celles qui portent sur les préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille;

8. *Encourage* les commissions régionales, dans la limite de leurs mandats et de leurs moyens respectifs, à participer à la préparation du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et à s'employer à faciliter la coopération régionale dans ce domaine;

9. *Invite* les États Membres, les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires à contribuer, le cas échéant, aux préparatifs des réunions régionales organisées à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante-septième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, sur l'application de la présente résolution, en exposant notamment l'état des préparatifs du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux.
